



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 27 Mars 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 26 membres, absents excusés ayant donné procuration : 1 membre, absents excusés : 0 membre, absent : 0 membre

POINT N° 3

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Mme la Maire :

« Conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la détermination du nombre des adjoints est, à l'intérieur de certaines limites, laissée à la discrétion du Conseil Municipal.

Le nombre ne peut cependant dépasser 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Dans notre cité le nombre des adjoints au maire pourrait être au maximum de 8. Il vous est proposé de créer 6 postes d'adjoints. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Maire

FIXE le nombre de postes d'adjoints à 6 pour le présent mandat.

Délibération adoptée à 25 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Luigi PENIN et Lubisa IDOUX).

Le secrétaire de séance,

Ewan PRADINES

La Maire

Noëllie HESTIN